

MÉMOIRE PRÉSENTÉ AU BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES SUR L'ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC

PAR LA FÉDÉRATION DES COOPÉRATIVES D'HABITATION
INTERMUNICIPALE DU MONTRÉAL MÉTROPOLITAIN

LE PROJET CANTERM : UN CHOIX DE SOCIÉTÉ

MARS 2006

Table des matières

La FECHIMM, un acteur social	3
L'aménagement urbain, un projet collectif	4
Le projet Canterm, un enjeu pour la qualité de vie	5
La participation citoyenne : la clé pour un développement harmonieux	7
Conclusion	8

La FECHIMM, un acteur social

La Fédération des coopératives d'habitation intermunicipale du Montréal métropolitain, fondée en 1983, réunit près de 380 coopératives d'habitation regroupant plus de 7300 familles dans les différents secteurs de l'agglomération montréalaise, de Laval et de certaines municipalités des Basses-Laurentides.

La FECHIMM s'inspire des grands principes du mouvement coopératif international que sont, entre autres, la solidarité et le débat démocratique. Sa mission demeure le développement du mouvement coopératif par la création et l'expansion de coopératives d'habitation offrant des logements de qualité à des prix abordables et dont les activités de planification et de gestion sont contrôlées par les membres des coopératives.

La Fédération soutient ses coopératives membres par la prestation de services d'aide à la gestion, de formation, de ressources techniques en habitation et de regroupements d'achats. Elle demeure un acteur économique important par la valeur du parc immobilier qu'elle chapeaute, celui-ci dépassant le demi milliard de dollars. Cependant, elle a toujours été associée à des débats et à des revendications sociales portant, entre autres et tout naturellement, sur l'habitation mais aussi le transport urbain, l'aménagement du territoire et la famille.

Depuis un an, la FECHIMM a porté plus avant sa réflexion en regard de sa responsabilité sociale. Suite à un colloque tenu en octobre dernier, elle a conclu que le réseau coopératif en habitation et le mouvement pour un développement durable sont indissociables car, comme l'indiquait le thème de ce colloque «*Habiter, c'est plus que se loger*», les membres des coopératives d'habitation doivent se préoccuper de tous les aspects de la vie en société et non seulement du logement. Il s'agit donc de viser une qualité de vie optimale en tenant compte des différents intérêts qui s'entremêlent.

Selon nous, dans un cas comme celui qui nous est soumis, l'arbitrage doit se faire en considérant le bien-être de tous les citoyens et non d'un groupe en particulier.

Notre contribution au présent dossier se veut une intervention sur la portée sociale du projet et non la présentation d'une expertise pointue. La nôtre, c'est le logement, lieu de vie essentiel, lieu de sécurité, pour toute personne et toute famille. Si le bien-être et la sécurité n'existent pas, tout le cours des choses est transformé. Voilà la véritable problématique à dénouer.

L'aménagement urbain, un projet collectif

L'aménagement urbain, soit l'aménagement du territoire en milieu urbain, se donne comme objectif d'organiser la vie en société et d'intégrer les différentes activités d'un milieu où interagissent divers acteurs : familles, entreprises, administrations municipales, gouvernements, réseaux de transport, touristes, etc.

Plusieurs paramètres contribuent à guider la confection d'un plan d'urbanisme, à savoir, entre autres, l'accessibilité à différents lieux, la mobilité, la sécurité, le bien-être, le design urbain et l'architecture et, bien sûr, la production de biens et de services. On ne vise pas à exclure certains d'entre eux mais à faire en sorte qu'ils se complètent et se valorisent. Cependant, il faut parfois faire des choix en privilégiant la communauté d'intérêts, le bien commun au-delà des projets d'un groupe en particulier. Le projet Canterm traduit bien cette situation.

Le plan d'urbanisme de la Ville de Montréal et, à ce titre, celui du schéma d'aménagement à être confirmé de l'agglomération montréalaise dont fait partie Montréal-Est, fait référence à la qualité de vie, à une vision moderne de l'aménagement urbain et à une approche équilibrée. On le présente même comme un contrat social. Une Charte des milieux de vie en 10 points confirme cette orientation : gamme de logements variés, habitat sain, cadre de vie agréable, emplois diversifiés, etc. Ce plan a fait l'objet de débats durant plusieurs années et a été adopté. Il doit donc nous conduire vers les décisions à prendre. Qu'en est-il du projet Canterm?

Les coopératives d'habitation *Fleuve de l'espoir* et *Rives du Saint-Laurent* ont été implantées en 2002 et 2003 alors que ce territoire fortement industrialisé de Montréal-Est était sous la responsabilité de la Ville de Montréal. On peut relever que la localisation des logements n'est pas la plus emballante, la plus rassurante. Cependant, les coopératives existent et les administrations municipales et gouvernementales ont maintenant la responsabilité d'assurer un environnement sain et sécuritaire aux résidents concernés. Au-delà des droits acquis, des intérêts économiques d'une entreprise, de l'imputabilité de la décision de construire à la Ville de Montréal, les dirigeants politiques de Montréal-Est doivent respecter l'esprit d'un aménagement urbain basé sur la cohésion sociale, la qualité de vie et un développement économique équilibré.

Le projet de Canterm nous invite à rappeler aux différentes autorités publiques et particulièrement à la Ville de Montréal que cette situation pourrait se répéter si le choix des sites pour établir des projets domiciliaires, quelle que soit le type de propriété, autorisées par les arrondissements et les villes défusionnées ne prennent pas en compte les contraintes imposées par des secteurs industriels et commerciaux. La Ville de Montréal projette d'autoriser la construction de 60 000 à 75 000 logements d'ici 2014 et il s'impose qu'elle respecte son plan d'urbanisme et ses objectifs de développement durable et de milieu de vie de qualité.

Le projet de Canterm, un enjeu pour la qualité de vie

La compagnie « Les Terminaux canadiens Canterm » se présente comme une entreprise en pleine croissance qui informe ses clients qu'elle peut leur soumettre des solutions sur mesure et qu'elle dispose d'un site propice à l'expansion. On doit retenir ici qu'elle entrepose des produits dangereux comme l'essence, le biodiesel, le kérosène et l'éthanol à proximité d'une zone résidentielle. Ses activités d'exploitation, à savoir la présence de ses réservoirs, se déroulent 365 jours par an et 24 heures par jour. Peut-on croire qu'il n'y a aucun danger potentiel ou qu'il n'existe aucun effet sur l'air ambiant (smog) et, dans ce cas, jusque sur la Rive-Sud de Montréal.

Canterm indique que son plan d'affaires prévoit le développement de ses activités. Il ne s'interroge cependant pas vraiment sur l'impact social et environnemental. Face à l'opposition, elle retraite et propose une diminution des réservoirs (de 18 à 14), des talus et le respect des heures normales de travail. Ce sont là des considérations soit cosmétiques, soit habituelles pour se conformer à certaines réglementations. Qu'en est-il de la qualité de vie des résidents occupant des coopératives d'habitation, des logements du secteur privé ou de petits propriétaires?

Cette entreprise peut légitimement invoquer qu'elle possède des droits acquis et qu'elle veut accroître son chiffre d'affaire et, donc, ses profits. Cependant, elle doit composer avec d'autres acteurs de la société montréalaise. Elle met de l'avant l'importance de son investissement et de ses retombées économiques nullement documentées. La FECHIMM réplique que les coopératives d'habitation concernées possèdent une grande valeur sociale (prise en charge collective, développement des compétences, intervention dans leur milieu de vie) et économique (actifs immobiliers, taxes foncières, consommation de biens et de services dans leur quartier). Dans les faits, les 113 familles de ces coopératives sont plus importantes que les 14 réservoirs projetés, à moins de 100 mètres d'une zone habitée.

Ces réservoirs contiennent des produits dangereux qui peuvent produire des incendies et des explosions. On prévoit d'ailleurs doubler la capacité actuelle d'entreposage. C'est Pétro-Canada, autre demandeur devant le BAPE, qui nous informe que 46 incidents importants ont été recensés de par le monde depuis 1999. Ce n'est pas rien et cela n'inclut pas le spectaculaire accident de Buncefield, à 40km de Londres en Angleterre, en décembre dernier. C'était des réservoirs de carburant. D'autre part, que sait-on des problèmes de santé liés aux émanations de ces produits? On en sait cependant plus de la situation du camionnage intensif et des jours où les normes de pollution sont dépassées dans l'est de Montréal (36 jours au lieu de 22 il y a deux ans).

Il s'impose de contrôler, de réduire et de prévenir et non de maintenir et d'augmenter les différents facteurs qui fondent cette problématique. Dans le cadre du développement durable, c'est le principe de précaution qui doit s'appliquer. Le processus consiste à étudier tous les aspects, analyser, prédire les impacts, informer, débattre, procéder à un arbitrage puis autoriser, reporter ou retirer un projet qui en met en jeu la protection de la nature, la pérennité des ressources ou la qualité de vie des citoyens. Aux autorités publiques d'être responsables dans le présent cas.

Montréal-Est, la Ville de Montréal et l'arrondissement Mercier-Hochelaga-Maisonneuve doivent faire preuve non pas de compréhension mais de détermination devant conduire à mettre de côté ce projet afin d'assurer le bien-être et la sécurité de milliers de personnes, car ce ne sont pas que les membres des coopératives d'habitation qui sont touchées mais tous ceux qui habitent dans ce secteur.

La participation citoyenne : la clé pour un développement harmonieux

Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec nous permet d'exprimer notre opinion et d'examiner toutes les facettes d'un projet. Cependant, dans la plupart des cas soumis à son attention, les promoteurs ont une longueur d'avance et font valoir que leur projet demeure incontournable et essentiel pour la société. Dans le cas de la volonté d'expansion de Canterm, seule la mobilisation citoyenne des coopératives en question et des groupes communautaires du quartier a permis de faire reculer ce projet.

Les décideurs politiques se positionnent ainsi : ils n'ont d'intérêt que pour les soi-disant retombées économiques et les taxes foncières ou ils sont en porte-à-faux avec leurs discours sur le développement durable. C'est d'autant plus vrai que les coopératives d'habitation sont souvent apparentées comme du logement dit social, à savoir des revenus modestes et des logements subventionnés.

Ces audiences publiques et l'intérêt médiatique qu'ils suscitent démontrent qu'il est possible pour les groupes concernés de s'organiser, non seulement pour s'opposer, mais aussi pour faire respecter les plans d'urbanisme, les plans de développement durable comme celui de Montréal et les réglementations qui encadrent les diverses activités économiques comme celles de la pétrochimie et du port de Montréal. Les plans d'urbanisme, souvent émaillés de bonnes intentions et d'objectifs à long terme, sont évolutifs et doivent faire l'objet d'une attention soutenue.

Le BAPE, dans le cadre de son travail rigoureux et doté d'une expertise sur l'étude des questions environnementales, doit retenir qu'il s'agit ici d'un choix de société et non d'une situation spécifique à la région Est de Montréal. On doit départager entre le bien-être et la sécurité de centaines, et dans les faits, de milliers de personnes et l'accroissement par quelques millions de dollars du chiffre d'affaires d'une entreprise.

Conclusion

La FECHIMM a pris connaissance de ce dossier controversé il y a à peine quelques semaines. Depuis, de par son comité de développement durable formé récemment, elle a entrepris de s'associer à cette lutte citoyenne car cette problématique rejoint nos préoccupations d'atteindre une qualité de vie optimale en milieu urbain.

Les citoyens concernés, et ce ne sont pas que les membres des coopératives d'habitation *Le fleuve de l'espoir* et *Les rives du Saint-Laurent*, sont inquiets et certainement insatisfaits de ne pas avoir été informés de façon appropriée. Les promoteurs et les développeurs, Ville de Montréal et groupe de ressources techniques en habitation confondus, leur ont promis de beaux rêves mais ils ne sont pas là aujourd'hui pour les appuyer. Ils ont choisi un site et construit des bâtiments. Pour le reste, c'est à l'avenant.

La FECHIMM ne suggère aucune modification au projet d'expansion de Canterm. Elle veut qu'il **soit retiré de façon définitive** et que les dirigeants politiques concernés assument leurs responsabilités touchant le bien-être et la sécurité des citoyens vivant à proximité de ces lieux d'entreposage ainsi que celles d'assurer un développement économique harmonieux qui prend en compte les intérêts de tous les acteurs de la société montréalaise. L'entreprise Canterm dispose des moyens financiers et des ressources techniques, ne serait-ce que par ses actionnaires Olco et Neste, pour explorer d'autres possibilités d'établissement de ces réservoirs.